

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 14 octobre 2024

N° CM14102024-03  
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 8 octobre 2024**

**Nombre de Conseillers : 29**  
**Nombre de votants : 27**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M M. PRAUD  
M K. SERIN

Procuration à  
"

M D. DOLÉ  
Mme M. RANGEARD

**Absents :**

Mme MB VINCENT  
M N. RIPALUT

**Secrétaire :** Mme A. RABILLER

---

### **OBJET : SALLE DU CHATEAU – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DE L'ENVELOPPE AFFECTEE AUX TRAVAUX**

VU le Code Général des Collectivités ;

CONSIDERANT que suite à l'incendie volontaire subi le 27 mai 2023, la Commune a confié la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle du Château au Cabinet Patrimoine et Architecture ;

CONSIDERANT qu'au-delà de la remise en état du site, il a été décidé de faire de cette contrainte une opportunité pour engager la rénovation énergétique de cette salle qui ne disposait jusqu'alors ni d'un système de chauffage satisfaisant, ni d'une isolation performante ;

CONSIDERANT que la Commune a donc souhaité que la mission de maîtrise d'œuvre soit complétée d'un Bureau d'études « Fluides », chargé de la rénovation énergétique ;

CONSIDERANT que l'opération de la remise en état comprendrait :

- une reprise complète :
  - > des installations électriques ;
  - > des installations de ventilation ;
  - > du carrelage ;
  - > des peintures ;
  - > des doublages ;
- une reprise partielle des menuiseries ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la rénovation énergétique, il serait prévu :

- un remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur Air/Air ;
- une reprise de l'isolation de la toiture et du complexe d'étanchéité (couverture membrane PVC) ;

CONSIDERANT que l'Avant-Projet Définitif remis par le maître d'œuvre prévoit une opération décomposée en 9 lots détaillés comme suit (montants estimatifs) :

Lots		Enveloppe financière affectée aux travaux
1	Gros œuvre	
2	Menuiserie	
3	Menuiserie métallique	
4	Couverture membrane bitumeuse	
5	Plâtrerie – Isolation	
6	Carrelage	
7	Peinture	
8	Plomberie – Chauffage – Ventilation	
9	Electricité	
Montant HT		216 383,83 €
Montant TVA		43 626,77 €
<b>Montant TTC</b>		<b>260 010,60 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif et l'enveloppe financière affectée aux travaux tels que présentés en séance et récapitulés ci-dessus ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Aurélié RABILLER**  
Secrétaire de séance